

États financiers consolidés

Administration portuaire d'Halifax

31 décembre 2018



Halifax Port Authority
PO Box 336, Halifax, Nova Scotia B3J 2P6

Administration portuaire d'Halifax
C.P. 336, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P6

Tél. : 902 426-8222

Télec. : 902 426-7335

www.portofhalifax.ca

ISO 14001:2004 1040847

Canada 



Message de la PDG

Administration portuaire d'Halifax – Bilan de 2018

Le Port d'Halifax est une ressource nationale stratégique qui compte plus de 12 000 emplois, contribue au PIB à hauteur de 809 millions de dollars et génère 1,7 milliard de dollars en retombées économiques régionales.

La diversification et l'innovation dans tous les secteurs de l'activité portuaire, y compris le transport, les croisières et l'immobilier, ont participé à maintenir la solide situation financière de l'Administration portuaire d'Halifax, comme en témoigne la cote A+ attribuée par Standard & Poor's.

En sa qualité de porte d'entrée par excellence du Canada atlantique, le port continue de saisir les possibilités d'accroître sa capacité et d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement afin de maximiser les retombées économiques et de renforcer le rôle d'Halifax en tant que principal moteur du commerce canadien et mondial.

Le Port d'Halifax travaille conjointement avec de nombreux partenaires et parties prenantes afin d'attirer de nouvelles entreprises; accroître le commerce; et innover au sein de notre chaîne d'approvisionnement mondiale et ainsi créer des emplois et favoriser la croissance de l'économie canadienne.

Cordialement,

Karen Oldfield

Président et directrice générale
Administration portuaire d'Halifax

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État consolidé du résultat net et état consolidé du résultat global	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des variations des capitaux propres du Canada	5
Tableau consolidé des flux de trésorerie	6
Notes	7 - 29

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9

T +1 902 421 1734
F +1 902 420 1068

À l'honorable Marc Garneau
Ministre des Transports

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration portuaire d'Halifax (l'« Administration portuaire »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres du Canada et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration portuaire d'Halifax au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration portuaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration portuaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration portuaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration portuaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration portuaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration portuaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration portuaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Halifax, Canada
14 mars, 2019

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Administration portuaire d'Halifax

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Produits d'exploitation		
Produits portuaires	<u>44 634 \$</u>	<u>41 831 \$</u>
Charges		
Salaires et avantages du personnel	9 112	9 532
Entretien et réparations	2 148	1 878
Honoraires professionnels et honoraires de consultation	1 599	2 289
Autres charges d'exploitation et charges administratives (note 5)	<u>6 085</u>	<u>8 467</u>
	<u>18 944</u>	<u>22 166</u>
Résultat d'exploitation avant autres produits et charges	<u>25 690</u>	<u>19 665</u>
Autres produits et charges		
Amortissement (note 7)	9 185	9 310
Frais sur les produits bruts (note 6)	2 080	1 909
Charges financières, montant net	354	403
Profit à la sortie d'un immeuble	<u>(2)</u>	<u>(1 300)</u>
	<u>11 617</u>	<u>10 322</u>
Résultat net	<u>14 073 \$</u>	<u>9 343 \$</u>

Administration portuaire d'Halifax

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Résultat net	14 073 \$	9 343 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état du résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (note 13)	582	(1 236)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat net		
Profit latent sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	<u>252</u>	<u>343</u>
Total du résultat global	<u>14 907 \$</u>	<u>8 450 \$</u>

Voir les notes.

Administration portuaire d'Halifax

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

2018

2017

Actifs

Courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 321 \$	2 637 \$
Créances (note 9)	3 561	5 164
Charges payées d'avance	1 005	615
	<u>13 887</u>	<u>8 416</u>

Non courants

Autres actifs	5 679	4 871
Immobilisations corporelles (note 7)	207 698	207 149
	<u>213 377</u>	<u>212 020</u>

227 264 \$ **220 436 \$**

Passifs et capitaux propres du Canada

Courants

Dettes bancaires (note 10)	1 922 \$	5 720 \$
Dettes et charges à payer	11 308	9 983
Produits différés	663	621
Provisions (note 12)	434	2 531
Partie courante de la dette à long terme (note 10)	2 544	2 475
	<u>16 871</u>	<u>21 330</u>

Non courants

Obligation au titre des avantages du personnel (note 13)	3 680	4 590
Dettes à long terme (note 10)	10 170	12 702
Passifs dérivés	50	287
Produits différés	1 609	1 672
	<u>15 509</u>	<u>19 251</u>

Capitaux propres du Canada

194 884 **179 855**

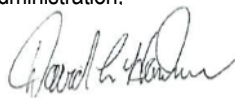
227 264 \$ **220 436 \$**

Engagements (note 8)

Passifs éventuels (note 16)

Approuvé par le conseil d'administration.

Administrateur,



Administrateur,



Voir les notes. Les notes figurant aux pages 7 à 29 ont été approuvées par le conseil d'administration le 14 mars 2019 et ont été signées en son nom.

Administration portuaire d'Halifax

État consolidé des variations des capitaux propres du Canada

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	Capital d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018	50 857 \$	(5 167) \$	134 165 \$	179 855 \$
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 9 (note 4)	–	–	122	122
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2018	50 857 \$	(5 167) \$	134 287 \$	179 977 \$
Résultat net	–	–	14 073	14 073
Autres éléments du résultat global				
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies (note 13)	–	582	–	582
Profit latent sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	–	252	–	252
Solde au 31 décembre 2018	50 857 \$	(4 333) \$	148 360 \$	194 884 \$
	Capital d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2017	50 857 \$	(4 274) \$	124 822 \$	171 405 \$
Résultat net	–	–	9 343	9 343
Autres éléments du résultat global				
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies (note 13)	–	(1 236)	–	(1 236)
Profit latent sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	–	343	–	343
Solde au 31 décembre 2017	50 857 \$	(5 167) \$	134 165 \$	179 855 \$

Voir les notes.

Administration portuaire d'Halifax

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Résultat net	14 073 \$	9 343 \$
Amortissement et autres ajustements	9 198	9 540
Obligation au titre des avantages du personnel	(328)	209
Autres actifs	(793)	(401)
Provisions	(2 097)	(432)
Profit à la sortie d'un immeuble	(2)	(1 300)
Variations nettes du fonds de roulement (note 14)	<u>2 639</u>	<u>385</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>22 690</u>	<u>17 344</u>
Activités de financement		
Produits des subventions pour des immobilisations	96	-
Remboursements sur la dette à long terme, après les produits	<u>(2 463)</u>	<u>(2 397)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 367)</u>	<u>(2 397)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 841)	(7 800)
Recouvrement de prêts	<u>-</u>	<u>8 061</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(9 841)</u>	<u>261</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 482	15 208
Dette bancaire à l'ouverture	<u>(3 083)</u>	<u>(18 291)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire) à la clôture	<u>7 399 \$</u>	<u>(3 083) \$</u>

Voir les notes.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités

L'Administration portuaire d'Halifax (l'« Administration portuaire ») a été créée le 1^{er} mars 1999 en application de la *Loi maritime du Canada*. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation. Son siège social se situe au 1215, Marginal Road, à Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 2P6, Canada.

L'Administration portuaire est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'Administration portuaire exerce ses activités sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'Administration portuaire administre le port d'Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations corporelles, comme il est décrit à la note 7 des états financiers consolidés.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers figurent ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 14 mars 2019.

Mode de présentation

Les états financiers sont libellés en dollars canadiens, arrondis au millier le plus près, et sont présentés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les états financiers sont présentés conformément à la norme comptable internationale (« IAS ») 1 *Présentation des états financiers*.

Principes de consolidation

Les états financiers reflètent la situation financière consolidée de l'Administration portuaire et de sa filiale entièrement détenue, POSH Management Inc., au 31 décembre 2018 et les résultats d'exploitation consolidés pour la période close à cette date. Toutes les transactions et tous les soldes, les produits et les charges intragroupe ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

En vertu d'un accord d'exploitation conclu entre Nova Scotia Business Inc. (NSBI) et l'Administration portuaire, la filiale est chargée de gérer l'établissement maritime à Sheet Harbour pour le compte de NSBI. Les produits portuaires, diminués des frais facturés sur les produits bruts, et les charges connexes affectés aux activités du port reviennent à la filiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Créances

Les créances clients et les produits à recevoir sont des montants à recevoir des clients dans le cours normal des activités dont le paiement est exigible dans un délai d'au plus un an. Les créances clients et les produits à recevoir sont classés dans les actifs courants. Les créances non courantes comprennent des avances portant intérêt et des avances sans intérêt qui sont encaissables en fonction de la durée indiquée dans des ententes contractuelles conclues avec des tiers. Les montants à recevoir au cours des douze prochains mois sont classés dans les actifs courants.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Créances (suite)

Les créances clients et les produits à recevoir, y compris les créances non courantes, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation. Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de la période sont inscrits à titre de produits financiers dans l'état du résultat net. L'Administration portuaire comptabilise une correction de valeur pour créances lorsque le recouvrement est estimé douteux, conformément à ses politiques de crédit et de recouvrement. Les corrections de valeur pour créances douteuses sont portées en diminution du résultat durant la période au cours de laquelle la correction de valeur est déterminée. Les comptes qui ont fait l'objet d'une correction de valeur et dont le recouvrement ultime est peu probable sont radiés.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des produits peut être évalué de façon raisonnable et que leur recouvrement est probable, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction iront à l'Administration portuaire pour chacun des divers flux de rentrées. Les montants comptabilisés et classés à titre de produits portuaires dans le cours normal des activités de l'Administration portuaire comprennent les éléments suivants :

a) *Contrats de location*

Les produits au titre de la location sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location initial. La partie non acquise des produits de location collectés au cours de la période est classée dans les produits différés. Les produits différés qui seront acquis et comptabilisés au cours des douze prochains mois sont classés dans les passifs courants à la clôture de l'exercice. Les coûts recouvrables sont présentés sur la base de leur montant net avec les charges y afférentes, dans l'état du résultat net;

b) *Frais imputés aux navires, fret et tarifs perçus auprès des passagers*

Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers sont comptabilisés lorsque les services sont quasi rendus. Les coûts recouvrables sont présentés sur la base de leur montant net avec les charges y afférentes, dans l'état du résultat net.

Les produits portuaires comprennent des produits liés à la réception de déchets provenant de tiers qui sont comptabilisés à titre de produits dès leur réception, pourvu que l'Administration portuaire exécute les termes de son contrat.

Les autres produits comprennent des éléments non récurrents qui ne sont pas directement liés aux activités de l'Administration portuaire ou qui ne relèvent pas des activités ordinaires. Les produits financiers et les charges financières comprennent les intérêts sur les prêts, les revenus de placements et les charges d'intérêts sur les emprunts non inscrites à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immeubles fédéraux comprennent les terrains, les travaux de dragage, les structures d'amarrage, les immeubles, les améliorations locatives, les services publics, les routes et revêtements, le matériel et l'outillage, ainsi que les projets en cours de construction. Les immeubles fédéraux sont comptabilisés au coût historique diminué de l'amortissement et de toute perte de valeur. Les immeubles fédéraux sont la propriété du gouvernement fédéral et sont gérés et exploités par l'Administration portuaire à titre de mandataire de Sa Majesté en chef du Canada pour certaines activités établies dans la *Loi maritime du Canada*. L'Administration portuaire ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement les terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'Administration portuaire est responsable de l'exécution des travaux d'entretien, de rénovation et de remplacement nécessaires des immeubles fédéraux qu'elle gère.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les autres immobilisations corporelles de l'Administration portuaire sont constituées de terrains, d'immeubles, d'améliorations locatives, de services publics, de routes et de revêtements, de matériel et d'outillage, de mobilier et de matériel de bureau ainsi que de projets en cours de construction. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué de l'amortissement et de toute perte de valeur.

Le coût historique des immeubles fédéraux et des autres immobilisations corporelles inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction, y compris les coûts d'emprunt relatifs à l'acquisition ou à la construction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés à titre d'actif séparé, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément reviennent à l'Administration portuaire et lorsque le coût de l'élément pourra être évalué de façon fiable. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire à l'achèvement ou à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation prévue. Un actif qualifié répond à cette définition lorsque l'Administration portuaire prend au moins six mois pour le terminer. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les charges financières à l'état du résultat net durant la période au cours de laquelle ils sont engagés. Le montant des intérêts inscrits à l'actif relatifs aux immobilisations corporelles pour l'exercice était nul (28 \$ en 2017).

La valeur comptable des immobilisations remplacées est décomptabilisée à mesure que les coûts sont engagés. Tous les montants liés à l'entretien et aux réparations sont comptabilisés en résultat net durant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les terrains et les travaux de dragage ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode d'amortissement linéaire à partir du moment où les actifs sont prêts à être utilisés, au moyen de taux fondés sur la durée d'utilité estimée des actifs. L'amortissement des améliorations locatives repose sur la durée des contrats de location connexes. Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de la sortie. Les taux d'amortissement fondés sur la durée d'utilité estimée des actifs sont les suivants :

<u>Actif</u>	<u>Taux</u>
<i>Immeubles fédéraux</i>	
Structures d'amarrage	1,3 – 10 %
Immeubles	2,5 – 10 %
Services publics	2,0 – 10 %
Routes et revêtements	2,5 – 20 %
Matériel et outillage	5 – 100 %
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	
Immeuble	2,5 – 10 %
Services publics	2,0 – 10 %
Routes et revêtements	2,5 – 20 %
Matériel et outillage	5 – 100 %
Matériel et mobilier de bureau	20 – 100 %

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont examinées, et ajustées au besoin, à la clôture de chaque période de présentation. Les profits et les pertes découlant de la sortie d'autres immobilisations corporelles sont calculés comme l'écart entre les produits tirés de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés à l'état du résultat net sous la rubrique Autres produits et charges.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Subventions pour des infrastructures

Les subventions sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il est raisonnablement sûr que la subvention sera obtenue et que l'Administration portuaire satisfera à toutes les conditions qui s'y rattachent. Les subventions pour des infrastructures liées aux immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations corporelles et l'amortissement est comptabilisé sur la base de leur montant net.

Dépréciation d'actifs à long terme non financiers

Les actifs à long terme non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité. Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes, ou des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, l'Administration portuaire estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Lorsque, selon l'estimation, la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à la valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges dans l'état du résultat net. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'UGT) excède sa valeur comptable.

Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à chaque date de clôture. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le profit pour la période. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours de change moyen pour la période.

Contrats de location

Un contrat de location est une entente selon laquelle l'Administration portuaire, le bailleur, accorde au preneur, pour une période convenue et moyennant un paiement ou une série de paiements, le droit d'utilisation d'un actif, habituellement un terrain et des immeubles. Les contrats de location pour lesquels une importante partie des risques et des avantages inhérents à la propriété sont conservés par l'Administration portuaire sont classés comme des contrats de location simple. Les loyers exigibles aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement s'ils ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Au 31 décembre 2018, l'Administration portuaire n'avait conclu aucun contrat de location-financement.

Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation d'un contrat de location s'ajoutent à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements en remplacement d'impôts

Les paiements font l'objet d'une estimation par l'Administration portuaire en vertu de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont réévaluées chaque année et les charges, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états financiers de la période considérée selon la meilleure information disponible.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Administration portuaire a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration portuaire soit tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés pour régler l'obligation actuelle pour une période se terminant dans plus de un an, la valeur comptable de cette obligation correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Lorsqu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision doit être recouvrée d'un tiers, la créance est comptabilisée à titre d'actif s'il est virtuellement assuré que le remboursement sera reçu et que le montant de la créance peut être évalué de façon fiable. Les provisions reflètent la meilleure estimation de l'Administration portuaire à la date de présentation de l'information financière. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures.

Les obligations actuelles découlant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque l'Administration portuaire a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration portuaire devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le contrôle sur les droits contractuels relatifs aux flux de trésorerie et les avantages inhérents à l'actif financier sont transférés ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été donnée à un tiers. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations précisées au contrat sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La direction de l'Administration portuaire classe ses instruments financiers dans diverses catégories, comme il est présenté à la note 9. Au cours de l'exercice, l'Administration portuaire a adopté IFRS 9 *Instruments financiers*, dont l'incidence est présentée à la note 4.

Couvertures

L'Administration portuaire conclut des contrats relatifs à des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) afin de gérer son exposition aux taux d'intérêt variables liés à des facilités de crédit à long terme.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé(e) à l'état du résultat net à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace; dans ce cas, le moment de la comptabilisation à l'état du résultat net dépend de la nature de la relation de couverture. Les swaps de taux d'intérêt de l'Administration portuaire sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas totalement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé à l'état du résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture dans une couverture de flux de trésorerie arrive à expiration ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture est reporté(e) jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état du résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à expiration ou qu'il est vendu, ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé(e) à l'état du résultat net.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Couvertures (suite)

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les autres actifs non courants ou les autres passifs non courants, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur. L'utilisation de la comptabilité de couverture fait en sorte que les charges d'intérêts sur la dette connexe sont présentées à des taux couverts plutôt qu'à des taux d'intérêt variables.

Avantages du personnel

L'Administration portuaire constate annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres avantages du personnel, y compris les droits à des paiements forfaitaires à titre d'indemnités de départ (ou de prestations de retraite) et les indemnités autoassurées pour accidents du travail, payables aux salariés dans les années à venir conformément à ses conventions collectives ou à ses politiques.

Prestations de retraite

L'Administration portuaire fournit des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Le coût des prestations de retraite à l'égard des régimes de retraite à cotisations définies est passé en charges lorsque les salariés actifs sont rémunérés.

Les régimes à prestations définies dont l'Administration portuaire est le promoteur déterminent le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et des niveaux de rémunération. L'Administration portuaire conserve les obligations relatives aux régimes à prestations définies même lorsque des actifs destinés à la capitalisation des régimes ont été mis de côté.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes à prestations définies représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements liés aux coûts des services passés non comptabilisés.

La direction estime annuellement l'obligation au titre des prestations définies avec l'aide d'un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies fait appel à des estimations quant à l'inflation, aux tendances relatives aux coûts des soins médicaux, à la mortalité et aux niveaux de rémunération prévus. Le facteur d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est déterminé en fonction d'obligations de sociétés de première qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et ayant des échéances qui se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations de retraite connexe.

Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat net, à moins que les modifications apportées au régime de retraite ne soient conditionnelles au maintien en service des membres du personnel pendant une certaine période (la période d'acquisition des droits), auquel cas les coûts des services passés seraient amortis selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée de la période d'acquisition des droits.

La charge d'intérêts relative aux obligations au titre des régimes de retraite et le rendement des actifs des régimes sont compris dans les salaires et avantages du personnel à l'état du résultat net.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel (suite)

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme comprennent les droits à des paiements forfaitaires à titre d'indemnités de départ (ou de prestations de retraite) payables aux membres du personnel de l'Administration portuaire lors de leur départ à la retraite et les obligations autoassurées au titre des indemnités pour accidents du travail.

Les droits aux paiements forfaitaires sont comptabilisés d'une manière qui concorde avec celle des régimes à prestations définies de l'Administration portuaire mentionnés ci-dessus, mais ils ne sont pas déterminés de façon actuarielle. Les indemnités autoassurées pour accidents du travail et les autres avantages sont comptabilisés lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, puisque le niveau de prestation ne varie pas en fonction des années de service, et sont déterminés par la direction avec l'aide d'un actuaire indépendant. Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux autres avantages du personnel à long terme représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation. Les autres avantages du personnel à long terme ne sont pas capitalisés. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Utilisation d'estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges de l'exercice de présentation. Les estimations et les jugements significatifs de l'Administration portuaire font l'objet d'une évaluation continue et sont fondés sur les résultats passés, les connaissances des événements et de la conjoncture en cours et d'autres facteurs qui sont jugés raisonnables selon les circonstances, y compris des prévisions relativement aux événements futurs. Par définition, les estimations comptables correspondront rarement aux résultats réels connexes; les résultats réels pourraient en fin de compte différer de ces estimations.

Les estimations et jugements significatifs qui comportent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs incluent les estimations des durées d'utilité en vue de l'amortissement des immobilisations corporelles, l'évaluation des prestations de retraite et des prestations au titre des avantages du personnel, les estimations des provisions dont le montant ou le moment du règlement sont incertains, les évaluations des actifs financiers et non financiers relativement aux pertes de valeur et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Les estimations et jugements significatifs posés par la direction lors de la comptabilisation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs, ainsi que lors de leur évaluation, sont expliqués dans les différentes notes sur les méthodes comptables.

3. Normes comptables futures

Contrats de location

L'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir des contrats de location. Du point de vue du preneur, tous les contrats de location conclus lui donnent, aux termes de la norme, un droit d'utilisation de l'actif dès la date de passation du contrat de location, le financement connexe étant prévu sur la durée du contrat de location. La norme établit un modèle unique de comptabilisation pour le preneur tout en conservant le classement des contrats de location simple et des contrats de location-financement pour le bailleur de manière semblable à IAS 17. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est autorisée. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme; toutefois, à titre de bailleur, elle ne s'attend pas à ce que cette dernière ait une incidence importante sur ses états financiers.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

4. Effets des changements de méthodes comptables

i) IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

IFRS 9, qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, apporte des changements considérables aux dispositions précédentes sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers.

L'Administration portuaire a adopté IFRS 9, en date du 1^{er} janvier 2018, ce qui a donné lieu à des changements de méthodes comptables et à des ajustements des montants comptabilisés antérieurement dans les états financiers, comme il est indiqué ci-après. L'Administration portuaire a appliqué l'allègement transitoire et a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. Les écarts résultant de l'adoption d'IFRS 9 relativement au classement, à l'évaluation et à la dépréciation sont comptabilisés dans les bénéfices non distribués.

La classe d'évaluation et la valeur comptable des actifs et des passifs financiers selon IAS 39 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 se comparent comme suit :

	Classe d'évaluation		Valeur comptable		
	Selon la norme IAS 39	Selon la nouvelle norme IFRS 9	Solde de clôture au 31 décembre 2017 (IAS 39)	Incidence de l'adoption d'IFRS 9	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2018 (IFRS 9)
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents					
de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	2 637 \$	– \$	2 637 \$
Créances	Prêts et créances	Coût amorti	5 164	<u>122</u>	5 286
Incidence sur les bénéfices non distribués				<u>122 \$</u>	

Le classement et l'évaluation des passifs financiers n'ont subi aucun changement découlant de l'application d'IFRS 9.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la correction de valeur pour pertes de crédit à la clôture selon IAS 39 au 31 décembre 2017 et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture déterminée selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

	Solde à la clôture 31 décembre 2017 (IAS 39)	Incidence de l'adoption d'IFRS 9	Solde à l'ouverture, 1 ^{er} janvier 2018 (IFRS 9)
Correction de valeur à l'ouverture	311 \$	– \$	311 \$
Radiations	(5)	–	(5)
Provision pour pertes sur prêts	21	(122)	(101)
Correction de valeur à la clôture	<u>327 \$</u>	<u>(122) \$</u>	<u>205 \$</u>

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

4. Effets des changements de méthodes comptables (suite)

ii) IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'Administration portuaire a adopté IFRS 15 en remplacement d'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, à compter du 1^{er} janvier 2018. Comme l'autorise IFRS 15, l'Administration portuaire a appliqué IFRS 15 à tous les contrats qui n'étaient pas achevés au 31 décembre 2017 de manière rétrospective modifiée, ce qui permet à l'Administration portuaire d'ajuster l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les états financiers comparatifs de la période précédente, qui sont établis conformément à IAS 18.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence sur les méthodes comptables appliquées par l'Administration portuaire pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires; par conséquent, les états financiers de la période considérée n'ont fait l'objet d'aucun ajustement.

5. Autres charges d'exploitation et charges administratives

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Sécurité et autres services	4 122 \$	3 950 \$
Carburant, pétrole et électricité	1 113	1 221
Frais de déplacement et de représentation	665	631
Publicité	322	284
Adhésions à l'industrie et à des associations	265	261
Frais de bureau et d'assurance, et autres charges administratives	246	286
Développement communautaire et promotion des activités portuaires	223	176
Formation industrielle et perfectionnement professionnel	158	82
Frais de développement liés aux projets	9	204
Paiements en remplacement d'impôts	<u>(1 038)</u>	<u>1 372</u>
	<u>6 085 \$</u>	<u>8 467 \$</u>

6. Frais sur les produits bruts

Afin de conserver ses lettres patentes en bonne et due forme, l'Administration portuaire doit payer chaque année au ministre des Transports des frais sur les produits bruts calculés comme suit :

<u>Produits bruts</u>	<u>Frais</u>
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles

Immeubles fédéraux :

	Terrains	Travaux de drainage	Structures d'amarrage	Immeubles	Améliorations locatives	Services publics	Routes et revêtements	Outillage	Matériel et mobilier de bureau	Projets en cours de construction	Total
Solde à l'ouverture											
1^{er} janvier 2018											
Coût, après les subventions	32 800 \$	18 228 \$	91 172 \$	74 592 \$	1 605 \$	52 662 \$	50 073 \$	2 778 \$	– \$	457 \$	324 367 \$
Cumul des amortissements	–	–	(39 223)	(30 590)	(1 139)	(26 143)	(34 314)	(927)	–	–	(132 336)
Valeur comptable nette	32 800 \$	18 228 \$	51 949 \$	44 002 \$	466 \$	26 519 \$	15 759 \$	1 851 \$	– \$	457 \$	192 031 \$
Entrées, après les subventions	1 841 \$	5 \$	107 \$	1 115 \$	100 \$	164 \$	833 \$	696 \$	6 \$	8 682 \$	13 549 \$
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 885)	(4 885)
Ajustements ¹⁾											
Coût, après les subventions	–	–	(58)	(76)	–	–	–	–	–	–	(134)
Cumul des amortissements	–	–	(58)	(76)	–	–	–	–	–	–	(134)
Amortissement	–	–	(1 267)	(1 674)	(20)	(1 997)	(2 068)	(289)	(1)	–	(7 316)
Solde à la clôture											
31 décembre 2018											
Coût, après les subventions	34 641 \$	18 233 \$	91 221 \$	75 631 \$	1 705 \$	52 826 \$	50 906 \$	3 474 \$	6 \$	4 254 \$	332 897 \$
Cumul des amortissements	–	–	(40 432)	(32 188)	(1 159)	(28 140)	(36 382)	(1 216)	(1)	–	(139 518)
Valeur comptable nette	34 641 \$	18 233 \$	50 789 \$	43 443 \$	546 \$	24 686 \$	14 524 \$	2 258 \$	5 \$	4 254 \$	193 379 \$

Autres immobilisations corporelles :

Solde à l'ouverture											
1^{er} janvier 2018											
Coût, après les subventions	5 237 \$	– \$	3 \$	6 965 \$	1 009 \$	1 834 \$	3 903 \$	24 571 \$	11 504 \$	261 \$	55 287 \$
Cumul des amortissements	–	–	–	(1 889)	(835)	(848)	(2 934)	(23 378)	(10 285)	–	(40 169)
Valeur comptable nette	5 237 \$	– \$	3 \$	5 076 \$	174 \$	986 \$	969 \$	1 193 \$	1 219 \$	261 \$	15 118 \$
Entrées, après les subventions	– \$	– \$	– \$	95 \$	– \$	– \$	– \$	201 \$	833 \$	1 159 \$	2 288 \$
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 218)	(1 218)
Ajustements ¹⁾											
Coût, après les subventions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cumul des amortissements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement	–	–	–	(228)	–	(86)	(104)	(534)	(917)	–	(1 869)
Solde à la clôture											
31 décembre 2018											
Coût, après les subventions	5 237 \$	– \$	3 \$	7 060 \$	1 009 \$	1 834 \$	3 903 \$	24 772 \$	12 337 \$	202 \$	56 357 \$
Cumul des amortissements	–	–	–	(2 117)	(835)	(934)	(3 038)	(23 912)	(11 202)	–	(42 038)
Valeur comptable nette	5 237 \$	– \$	3 \$	4 943 \$	174 \$	900 \$	865 \$	860 \$	1 135 \$	202 \$	14 319 \$
Coût à la clôture, après les subventions	39 878 \$	18 233 \$	91 224 \$	82 691 \$	2 714 \$	54 660 \$	54 809 \$	28 246 \$	12 343 \$	4 456 \$	389 254 \$
Cumul des amortissements	–	–	(40 432)	(34 305)	(1 994)	(29 074)	(39 420)	(25 128)	(11 203)	–	(181 556)
Valeur comptable nette	39 878 \$	18 233 \$	50 792 \$	48 386 \$	720 \$	25 586 \$	15 389 \$	3 118 \$	1 140 \$	4 456 \$	207 698 \$

¹⁾ Les ajustements correspondent à la suppression des coûts et du cumul des amortissements en ce qui a trait aux actifs entièrement amortis qui ne sont plus en usage.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles (suite)

Immeuble loué

Les actifs de l'Administration portuaire compris dans les immeubles fédéraux et les autres immobilisations corporelles incluent un immeuble loué à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont respectivement de 137 458 \$ (137 731 \$ en 2017) et de 11 152 \$ (11 684 \$ en 2017). Les contrats de location relatifs aux terrains et aux immeubles en vertu de contrats de location simple non résiliables sont assortis d'échéances, de clauses de résiliation et de droits de renouvellement divers.

8. Engagements

Projets d'investissement

Au cours de l'exercice, les entrées d'immobilisations corporelles se sont élevées à 9 841 \$ (9 099 \$ en 2017). Au 31 décembre 2018, les obligations contractuelles en matière de projets d'investissement liés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles étaient évaluées à 2 529 \$ (628 \$ en 2017). Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun :

<u>Description du projet</u>	<u>Dépenses à ce jour</u>	<u>Engagements à la fin de l'exercice</u>	<u>Coût total autorisé</u>
Expansion du terminal à conteneurs South End du Port d'Halifax	642 \$	1 418 \$	35 000 \$
Bornes d'amarrage des quais 20 à 22	1 927	330	5 000
	<u>2 569 \$</u>	<u>1 748 \$</u>	<u>40 000 \$</u>

9. Instruments financiers et gestion des risques

L'Administration portuaire est exposée à un certain nombre de risques attribuables à la détention d'instruments financiers. La direction prend en considération et évalue ces risques de façon continue afin de s'assurer de leur gestion adéquate. Ces risques potentiels comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que les entités auxquelles l'Administration portuaire fournit des services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. L'Administration portuaire examine ses créances non réglées de façon continue et comptabilise une correction de valeur pour les créances douteuses ou radie les créances qui sont considérées comme irrécouvrables après que toutes les mesures pour les recouvrer ont été prises. De plus, l'Administration portuaire établit une correction de valeur pour créances fondée sur le modèle des pertes de crédit attendues à chaque période. L'Administration portuaire atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement par échéance des créances clients et fait un suivi régulier des comptes en souffrance.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de crédit (suite)

Une analyse des créances de l'Administration portuaire, y compris des créances non courantes, et de la continuité de la provision pour perte de valeur sur créances de l'Administration portuaire figure ci-après :

<u>Créances</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Créances clients et produits à recevoir	3 717 \$	5 491 \$
Moins : correction de valeur pour créances douteuses	(156)	(327)
	<u>3 561 \$</u>	<u>5 164 \$</u>

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est aussi évaluée au moyen du modèle des pertes de crédit attendues, et l'information comprise dans cette évaluation tient compte des éléments suivants : nouveaux clients ou locataires, clients ou locataires actuels (par exemple, plus de six mois) sans aucun historique de manquement ou ceux dont le manquement a fait ultérieurement l'objet d'un recouvrement complet.

Une correction de valeur pour créances douteuses de 156 \$ (327 \$ en 2017) a été comptabilisée à la clôture de l'exercice à l'égard des créances clients, des autres créances et des prêts. L'Administration portuaire applique la méthode simplifiée pour comptabiliser les créances et inscrit la correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie, car les créances ne comportent pas de composante financement importante. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. L'Administration portuaire se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues. Les créances sont radiées lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement; pendant l'exercice, celles-ci ont totalisé 20 \$ (5 \$ en 2017).

La direction est d'avis que l'Administration portuaire n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque la quasi-totalité de ses créances clients, y compris les subventions pour des infrastructures, a moins de 60 jours. De façon similaire, les créances non courantes sont garanties par des actifs donnés en nantissement par des tiers à l'Administration portuaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration portuaire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'Administration portuaire gère le risque en administrant la structure de son capital de concert avec ses prévisions de flux de trésorerie. Pour faciliter le programme de dépenses d'investissement, l'Administration portuaire détient des facilités de crédit, comme il est indiqué à la note 10. Le montant total des remboursements de trésorerie non actualisés, y compris les intérêts et les échéances contractuelles des passifs financiers importants au 31 décembre 2018, comprend les éléments suivants :

	Valeur comptable	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite
Passifs financiers non dérivés :						
Dette bancaire	1 922 \$	1 922 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dettes et charges à payer	11 308	11 308	–	–	–	–
Provisions	434	434	–	–	–	–
Dette à long terme	12 714	2 869	10 385	–	–	–
	<u>26 378 \$</u>	<u>16 533 \$</u>	<u>10 385 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations de la valeur de marché, comme les cours de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat de l'Administration portuaire ou la valeur de ses instruments financiers.

a) *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie par suite des fluctuations des cours de change. La totalité des produits de l'Administration portuaire est en dollars canadiens. Les dépenses engagées et les acquisitions d'immobilisations en monnaies étrangères représentent environ 1 617 \$ (1 272 \$ en 2017).

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs associés à la dette de l'Administration portuaire et au paiement des intérêts fluctuent à la suite des variations des taux d'intérêt du marché. L'Administration portuaire est exposée aux variations de taux d'intérêt sur ses facilités de crédit, comme il est décrit à la note 10. L'Administration portuaire gère le risque de taux d'intérêt en surveillant les conditions du marché et l'incidence des variations des taux d'intérêt sur sa dette. L'Administration portuaire utilise des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les taux d'intérêt variables liés à sa dette à long terme. L'utilisation de la comptabilité de couverture fait en sorte que les charges d'intérêts sur les emprunts connexes sont présentées aux taux couverts plutôt qu'à des taux d'intérêt variables. La totalité de la dette à long terme de l'Administration portuaire est couverte par des swaps de taux d'intérêt. L'incidence sur le résultat net d'une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 0,5 % sur la dette bancaire serait de 10 \$ (39 \$ en 2017).

Classement des instruments financiers

Classement et évaluation initiale des actifs et des passifs financiers

L'Administration portuaire classe ses actifs et ses passifs financiers selon leurs caractéristiques et selon les choix et les intentions de la direction. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction (le cas échéant), sans égard au choix de classement, et sont comptabilisés ultérieurement selon leur classement, comme il est indiqué ci-après.

Les actifs financiers, autres que ceux qui sont désignés comme des instruments de couverture efficace, sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. L'Administration portuaire n'a aucun actif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme autre passif financier ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le classement des actifs financiers est établi en fonction des deux éléments suivants :

- le modèle économique que suit l'Administration portuaire pour la gestion de l'actif financier; et
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, les produits financiers ou les autres éléments financiers.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Classement des instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, et qu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la provision pour perte de valeur.

Les actifs financiers suivants sont classés au coût amorti :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie; et
- Créances.

Évaluation ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur et dont les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou les produits financiers.

Les passifs financiers suivants sont classés comme autres passifs financiers et évalués ultérieurement au coût amorti :

- Dette bancaire;
- Dettes et charges à payer;
- Dette à long terme (brute).

L'Administration, qui a désigné son passif dérivé comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comptabilise les parties efficaces de l'instrument par le biais des autres éléments du résultat global et les parties inefficaces par le biais du résultat net.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers s'entend du montant estimé que l'Administration portuaire recevrait pour la vente d'actifs financiers ou paierait pour le transfert de passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'Administration portuaire s'est dotée d'une structure hiérarchique à trois niveaux pour la présentation de la juste valeur des instruments financiers, fondée sur le fait que les données découlant des différentes techniques d'évaluation sont observables ou non observables. Les techniques observables reflètent les données de marché provenant de sources indépendantes, alors que les données non observables reflètent les hypothèses de la direction. Les modifications des techniques d'évaluation des instruments financiers peuvent se traduire par des transferts de niveau. La hiérarchie des données se détaille comme suit :

- Niveau I – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau II – données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau I qui sont observables, soit directement, soit indirectement;
- Niveau III – données d'entrée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les valeurs comptables des actifs et des passifs courants se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. La valeur comptable de la partie non courante des prêts à recevoir se rapproche de sa juste valeur en raison des taux de marché actuels liés aux instruments. Les prêts et créances sont présentés au coût amorti.

La juste valeur de la dette à long terme à taux variable est présumée se rapprocher de sa valeur comptable. La juste valeur a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux offert pour des emprunts aux échéances et à la qualité de crédit similaires à la clôture de l'exercice.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les catégories de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice.

Le tableau suivant résume les classements des instruments financiers de l'Administration portuaire ainsi que leurs valeurs comptables et justes valeurs.

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 321 \$	9 321 \$	2 637 \$	2 637 \$
Prêts et créances	3 561	3 561	5 164	5 164
Total des actifs financiers	<u>12 882 \$</u>	<u>12 882 \$</u>	<u>7 801 \$</u>	<u>7 801 \$</u>
	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passifs financiers				
Dette bancaire	1 922 \$	1 922 \$	5 720 \$	5 720 \$
Dettes et charges à payer	11 308	11 308	9 983	9 983
Dette à long terme (brute)	12 732	12 739	15 207	15 191
Passifs dérivés	50	50	287	287
Total des passifs financiers	<u>26 012 \$</u>	<u>26 019 \$</u>	<u>31 197 \$</u>	<u>31 181 \$</u>

Tous les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire sont classés dans le niveau I, à l'exception des passifs financiers dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt qui sont classés dans le niveau II.

La dette bancaire se compose de ce qui suit :

	2018	2017
Montant prélevé sur la facilité de crédit		
Taux fixe	1 922 \$	5 720 \$
Facilité de crédit disponible	<u>43 078</u>	<u>39 280</u>
Total autorisé de la facilité de crédit	<u>45 000 \$</u>	<u>45 000 \$</u>

Aucune clause restrictive n'est exigée de l'Administration portuaire aux termes de la convention de facilité de crédit.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

10. Facilités de crédit

L'Administration portuaire a une facilité de crédit à terme renouvelable non garantie d'un montant maximal de 45 000 \$ portant intérêt à un taux variable qui fluctue selon les variations du taux préférentiel bancaire. Au 31 décembre 2018, le montant prélevé sur la facilité renouvelable s'élevait à 1 922 \$ (5 720 \$ en 2017). Dans le cadre de la convention de facilité de crédit à terme renouvelable, un montant de 15 000 \$ du montant maximal du crédit disponible a été transféré dans une facilité de crédit à terme non renouvelable portant intérêt à des taux variables qui fluctuent selon les variations du taux préférentiel bancaire. En 2015, l'Administration portuaire a conclu une entente de swap de taux d'intérêt afin de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt relatives à la facilité de crédit à terme non renouvelable.

En outre, l'Administration portuaire a une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un montant maximal de 25 000 \$ portant intérêt à un taux variable qui fluctue selon les variations du taux préférentiel bancaire. Au 31 décembre 2018, le montant dû en vertu de la facilité non renouvelable s'élevait à 12 714 \$ (15 177 \$ en 2017) et un montant de 2 544 \$ (2 475 \$ en 2017) est exigible au cours des douze prochains mois. L'Administration portuaire a conclu une entente de swap de taux d'intérêt afin de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt relatives à la facilité d'emprunt à terme non renouvelable. La facilité d'emprunt non renouvelable est présentée après les coûts de transaction non amortis de 18 \$ (30 \$ en 2017).

Les remboursements de capital dus pour les deux prochains exercices et par la suite se détaillent comme suit :

2019	2 544 \$
2020	10 188

11. Gestion du risque lié au capital

Les objectifs de l'Administration portuaire en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que les liquidités soient suffisantes pour remplir ses obligations financières et réaliser les plans d'exploitation et les plans stratégiques afin de continuer à offrir des avantages aux parties prenantes et de rester financièrement autonome. L'Administration portuaire évalue continuellement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fluctuations de la conjoncture et des caractéristiques du risque liées à ses actifs sous-jacents. Selon ses lettres patentes, l'emprunt global de l'Administration portuaire ne peut pas dépasser 75 000 \$ et l'Administration portuaire ne peut emprunter d'argent à titre de mandataire de Sa Majesté. À l'heure actuelle, l'Administration portuaire compte en grande partie sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement. Le capital de l'Administration portuaire comprend la dette bancaire et les capitaux propres, après la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Gestion du capital

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Dette totale	14 636 \$	20 897 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>9 321</u>	<u>2 637</u>
Dette nette	5 315	18 260
Capitaux propres du Canada	<u>194 884</u>	<u>179 855</u>
Capital sous gestion	<u>200 199 \$</u>	<u>198 115 \$</u>

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

12. Provisions

La valeur comptable des provisions liées aux réclamations intentées contre l'Administration portuaire et à ses autres obligations à la clôture de l'exercice s'élevait à 434 \$ (2 531 \$ en 2017). Les modifications dans l'évaluation des provisions, découlant d'informations nouvelles ou modifiées, sont comptabilisées en résultat net au cours de la période et sont classées à titre d'autres charges d'exploitation et charges administratives. Le total des changements affectant les provisions a été comptabilisé dans les autres charges d'exploitation et charges administratives pendant la période. Les estimations sont évaluées périodiquement et reflètent toute l'information connue à la clôture de l'exercice, y compris celle concernant l'incertitude liée au montant ou au moment du règlement éventuel. Les provisions relatives aux réclamations ont été évaluées à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus par application d'un taux d'escompte nul (3,9 % en 2017), à l'exception des montants présentés à titre de passifs courants.

13. Obligation au titre des avantages du personnel

L'Administration portuaire a été créée le 1^{er} mars 1999, comme il est décrit à la note 1 des états financiers. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire a été tenue d'établir, au plus tard le 1^{er} mars 2000, des régimes d'avantages pour ses salariés en vigueur au 1^{er} mars 1999, comparables aux régimes d'avantages qui étaient en place immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1^{er} mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique. L'Administration portuaire s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes d'avantages à prestations définies, qui étaient offerts seulement aux salariés en poste au 1^{er} mars 1999. Un régime à cotisations définies a été établi pour les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

Le régime à prestations définies expose l'Administration portuaire à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque d'inflation.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée du passif au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements du marché des obligations de sociétés de première qualité. La durée estimée des obligations correspond à la durée estimée de l'obligation au titre des prestations définies. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de première qualité augmentera le passif au titre des prestations définies de l'Administration portuaire, bien qu'il soit prévu que cette diminution soit compensée en partie par une augmentation de la juste valeur de certains actifs du régime.

Risque de longévité

L'Administration portuaire doit offrir des avantages à vie aux membres du passif au titre des prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres augmentera le passif au titre des prestations définies.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Risque d'inflation

Une proportion importante du passif au titre des prestations définies est liée à l'inflation. Une augmentation du taux d'inflation augmentera le passif de l'Administration portuaire.

L'information relative à la situation financière des régimes à prestations définies et des autres régimes de l'Administration portuaire au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde à l'ouverture	23 780 \$	20 374 \$	3 249 \$	2 604 \$	27 029 \$	22 978 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice (partie de l'employeur)	674	613	101	530	775	1 143
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	802	790	57	42	859	832
Cotisations des participants au régime	139	130	–	–	139	130
Coût des services passés	72	–	–	–	72	–
Réévaluations – écarts actuariels découlant de modifications aux hypothèses financières et aux hypothèses liées à l'expérience	(2 138)	2 186	(103)	179	(2 241)	2 365
Prestations versées	(355)	(313)	(109)	(106)	(464)	(419)
Solde à la clôture	22 974	23 780	3 195	3 249	26 169	27 029
Variation de la juste valeur des actifs du régime						
Solde à l'ouverture	22 439	19 833	–	–	22 439	19 833
Produits d'intérêts	773	791	–	–	773	791
Cotisations patronales	822	1 059	109	106	931	1 165
Cotisations salariales	139	131	–	–	139	131
Rendement réel des actifs du régime, montant net	(1 640)	938	–	–	(1 640)	938
Prestations versées	(355)	(313)	(109)	(106)	(464)	(419)
Solde à la clôture	22 178	22 439	–	–	22 178	22 439
Passif au titre des prestations constituées au 31 décembre	(796) \$	(1 341) \$	(3 195) \$	(3 249) \$	(3 991) \$	(4 590) \$
Moins : partie courante comprise dans les dettes et charges à payer	– \$	– \$	(311) \$	– \$	(311) \$	– \$
Partie non courante	(796) \$	(1 341) \$	(2 884) \$	(3 249) \$	(3 680) \$	(4 590) \$

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

La charge au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite comprise dans l'état du résultat net, à titre de salaires et avantages, et dans les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Charge du régime						
Coût des services rendus au cours de l'exercice (partie de l'employeur)	674 \$	613 \$	101 \$	530 \$	775 \$	1 143 \$
Coût financier de l'obligation au titre des prestations, montant net	141	38	57	42	198	80
Coût des services passés	–	–	–	–	–	–
Charge de retraite						
Comptabilisée à l'état du résultat net	815 \$	651 \$	158 \$	572 \$	973 \$	1 223 \$

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Écarts actuariels						
Réévaluations – écarts actuariels découlant de modifications aux hypothèses financières et aux hypothèses liées à l'expérience	(2 138) \$	2 186 \$	(44) \$	28 \$	(2 182) \$	2 214 \$
Rendement des actifs du régime, montant net	1 600	(978)	–	–	1 600	(978)
Écarts actuariels comptabilisés immédiatement dans le résultat global	(538) \$	1 208 \$	(44) \$	28 \$	(582) \$	1 236 \$

Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite à prestations définies correspond au rendement estimé de chacun des actifs importants en fonction de la conjoncture du marché à la date d'évaluation et de la composition des actifs des fonds qui composent les actifs des régimes, aux rendements additionnels qui sont présumés pouvoir être obtenus grâce à une gestion active du capital et à la provision implicite liée aux charges qui devraient être payées par les caisses de retraite.

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Les actifs investis du régime de retraite à prestations définies et du régime complémentaire, par catégorie, au 31 décembre, s'établissent comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régime complémentaire	
	2018	2017	2018	2017
Revenu fixe	37 %	36 %	0 %	0 %
Actions canadiennes	21 %	23 %	0 %	0 %
Immobilier	11 %	10 %	0 %	0 %
Actions étrangères	31 %	31 %	0 %	0 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %	0 %	56 %	54 %
Fonds distincts équilibrés	0 %	0 %	44 %	46 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Administration portuaire sont les suivantes au 31 décembre :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation	3,90 %	3,40 %	3,70 %	3,30 %
Taux d'inflation	2,20 %	2,20 %	2,20 %	2,20 %
Tendances relatives aux coûts des soins médicaux	s.o.	s.o.	4,50 %	4,50 %
Augmentation du taux de rémunération				
Régimes de retraite, régime complémentaire et autres régimes	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Régime désigné	2,70 %	2,70 %	s.o.	s.o.

Les cotisations patronales qui devraient être versées au titre du régime à prestations définies et du régime complémentaire pour le prochain exercice se chiffrent, selon les estimations, à 816 \$.

La date d'évaluation utilisée pour déterminer les actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2018. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de la capitalisation sont les suivantes :

	Évaluation actuarielle la plus récente	Prochaine évaluation actuarielle requise
Régime de retraite à prestations définies	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Entente relative au régime de retraite complémentaire	31 décembre 2017	31 décembre 2018

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'obligation au titre des prestations définies, y compris les autres régimes d'avantages, sont le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires, le taux de croissance des prestations de retraite et le taux d'évolution des soins de santé. Le calcul du passif net au titre des prestations définies est sensible à ces hypothèses. Le tableau suivant résume l'incidence des modifications à ces hypothèses actuarielles sur le passif au titre des prestations définies et au titre des prestations des autres régimes au 31 décembre 2018 :

	Augmentation (diminution)	Régimes de retraite à prestations définies révisés	Augmentation (diminution)	Autres régimes de retraite révisés
Taux d'actualisation				
Augmentation de 25 points de base	(991) \$	21 983 \$	(34) \$	3 161 \$
Diminution de 25 points de base	1 026	24 000	35	3 230
Taux de croissance des salaires				
Augmentation de 25 points de base	178	23 152	s.o.	s.o.
Diminution de 25 points de base	(173)	22 801	s.o.	s.o.
Taux de croissance des prestations de retraite				
Augmentation de 25 points de base	815	23 789	s.o.	s.o.
Diminution de 25 points de base	(798)	22 167	s.o.	s.o.
Taux d'évolution des soins de santé				
Augmentation de 100 points de base	s.o.	s.o.	37	3 232
Diminution de 100 points de base	s.o.	s.o.	(32)	3 163

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée selon la même méthode que celle utilisée pour l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée dans l'état de la situation financière. Ces analyses de sensibilité reposent sur la modification d'une seule hypothèse sans modification des autres. Cette analyse peut ne pas être représentative du changement réel de l'obligation au titre des prestations définies, étant donné qu'il est peu probable que les hypothèses soient modifiées séparément les unes des autres, vu la corrélation de certaines hypothèses entre elles.

Régime à cotisations définies

Les charges nettes pour les cotisations définies de l'Administration portuaire comprises dans les salaires et avantages s'élèvent à 260 \$ (242 \$ en 2017).

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages comprennent des droits à des paiements forfaitaires pour les salariés au moment de leur retraite, calculés conformément aux politiques de l'Administration portuaire. Ces régimes, qui ne sont pas capitalisés, sont évalués au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction quant à l'indexation des salaires et à l'âge de la retraite des salariés. Les hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont conformes aux hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite, à l'exception du taux d'actualisation.

L'Administration portuaire est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et, par conséquent, elle n'est pas obligatoirement couverte en vertu de la *Loi sur les accidents de travail* de la Nouvelle-Écosse (*Workers' Compensation Act*). L'Administration portuaire est considérée comme un employeur autoassuré qui est responsable de l'indemnisation des accidentés du travail depuis sa constitution et avant. L'obligation de l'Administration portuaire au titre du régime non capitalisé d'indemnisation des accidentés du travail repose sur les prestations d'invalidité et de survivant attribuées et sur les prestations pouvant être octroyées pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. Les prestations versées dans le cadre du régime sont conformes à la *Loi sur les accidents de travail* de la Nouvelle-Écosse.

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Créances clients	1 725 \$	(678) \$
Charges payées d'avance	(390)	(65)
Dettes et charges à payer	1 325	1 342
Produits différés	<u>(21)</u>	<u>(214)</u>
	<u>2 639 \$</u>	<u>385 \$</u>
Dettes bancaires, après trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 321 \$	2 637 \$
Dettes bancaires	<u>(1 922)</u>	<u>(5 720)</u>
	<u>(7 399) \$</u>	<u>(3 083) \$</u>
Intérêts versés	<u>445 \$</u>	<u>698 \$</u>
Intérêts reçus	<u>93 \$</u>	<u>398 \$</u>

Administration portuaire d'Halifax

Notes

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

15. Parties liées et autres informations

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs et les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Administration portuaire, directement ou indirectement, au cours de l'exercice. De plus, la *Loi maritime du Canada* exige la communication de la rémunération et des indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés. Un sommaire de la rémunération versée au 31 décembre figure ci-après :

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Rémuné- ration</u> ¹⁾	<u>Jetons de présence</u>	<u>Indem- nités</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Hector Jacques ²⁾	Président du conseil d'administration	35 \$	36 \$	– \$	71 \$	72 \$
Thomas Hayes ³⁾	Vice-président du conseil d'administration	18	16	–	34	36
Diana Dalton ⁴⁾	Administrateur	9	33	–	42	20
Anne Soucie ⁵⁾	Administratrice	12	21	–	33	22
David Cameron ⁶⁾	Administrateur	14	15	–	29	19
Carole-Ann Miller ⁷⁾	Administratrice	12	16	–	28	19
Jim Spatz	Administrateur	9	11	–	20	22
Karen Oldfield	Présidente-directrice générale	378	–	11	389	434
Paul MacIsaac	Vice-président principal	261	–	7	268	254
Krista Dempsey	Vice-présidente – Immobilier	183	–	7	190	186
Catherine McGrail	Vice-présidente adjointe – Stratégie et innovation	155	–	–	155	145

De plus, les autres avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi fournis au cours de l'exercice se sont élevés à 138 \$ (120 \$ en 2017).

- 1) La rémunération comprend le salaire et les primes aux membres de la direction.
- 2) Président du comité de gouvernance.
- 3) Président du comité de la porte d'entrée et des infrastructures.
- 4) Présidente du comité du port maritime.
- 5) Présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération.
- 6) Président du comité d'audit.
- 7) Présidente du comité de la sécurité, de l'environnement et de la prévention.

16. Passifs éventuels

L'Administration portuaire est engagée dans diverses réclamations et divers litiges qui découlent du cours normal de ses activités. La direction de l'Administration portuaire juge que l'exposition à ces litiges n'est pas importante, bien que cela ne puisse être prévu avec certitude.